Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20 MAI 2025
ID : 085-218500023-20250519-DEL20250301-DE

République Française
Département de la Vendée
Commune de l'Aiguillon sur Vie

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice	: **16**
Nombre de présents	: **09**
Nombre de votants	: **10**

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 14 mai 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, BRIANCEAU Aline, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES :	Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
	Mme BAZIL Marine
	M. LOR Jean-Michel
	Mme JARRY Alice
	M. MARAIS Sébastien
ABSENTS :	M. CHAIGNEPAIN Frédéric
	M. RIMBAULT Maxime

M. THURNE Dominique a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Attribution du marché public « contrat de fourniture et livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,
Vu l'analyse des offres selon les critères de sélection suivants :

- Valeur technique : 65 points (dont 55 points pour la qualité de l'offre et 10 points pour la politique environnementale)
- Tarification : 35 points

Vu le rapport d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Décide de retenir** l'offre la mieux disante suivante :
  - Entreprise RESTORIA – Parc de l'Angevinière – 12 rue Georges Mandel à Angers (49) au prix de 3,322 € HT pour les maternelles et 3,500 € HT pour les primaires, par repas.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou le 1er adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : Andre Coquelin
Date de signature : 20/05/2025
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le
Publié et/ou notifié le 20 MAI 2025